


Informations de base	
<p><b>2004/0815(AVC)</b></p> <p>AVC - Procédure d'avis conforme (historique)</p> <p>Accord CE/Bulgarie: accord d'association, protocole additionnel suite à l'élargissement 2004</p> <p><b>Subject</b></p> <p>6.40.02 Relations avec l'Europe centrale et orientale</p> <p><b>Zone géographique</b></p> <p>Bulgarie</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		BROK Elmar (PPE-DE)	08/12/2004
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>INTA</b> Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		2653	2005-04-18
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Relations extérieures			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/11/2004	Publication de la proposition législative	13163/2004	Résumé
01/12/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/12/2004	Vote en commission		Résumé
25/01/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0010/2005	
22/02/2005	Décision du Parlement	T6-0022/2005	Résumé

22/02/2005	Résultat du vote au parlement		
18/04/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
18/04/2005	Fin de la procédure au Parlement		
17/06/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/0815(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 310 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a2 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/25190

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0010/2005</a>	25/01/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0022/2005</a> JO C 304 01.12.2005, p. 0017-0090 E	22/02/2005	<a href="#">Résumé</a>
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		<a href="#">13163/2004</a>	16/11/2004	<a href="#">Résumé</a>

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

Acte final	
<a href="#">Décision 2005/0430</a> <a href="#">JO L 155 17.06.2005, p. 0001-0004</a>	<a href="#">Résumé</a>

## **Accord CE/Bulgarie: accord d'association, protocole additionnel suite à l'élargissement 2004**

2004/0815(AVC) - 22/02/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a donné son avis conforme sur la conclusion du protocole additionnel à l'accord européen avec la Bulgarie.

## **Accord CE/Bulgarie: accord d'association, protocole additionnel suite à l'élargissement 2004**

2004/0815(AVC) - 16/11/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord européen d'association adopté entre l'Union et la Bulgarie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil et de la Commission portant sur l'approbation d'un protocole d'accord.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord UE-Bulgarie d'association entré en vigueur le 1er février 1995 doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord.

C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure spécifique.

Le texte du protocole négocié avec la Bulgarie est joint à la proposition. Ce dernier comporte également une série de modifications techniques en matière agricole (établissement de nouvelles concessions agricoles réciproques du fait de l'adhésion des nouveaux États membres).

## **Accord CE/Bulgarie: accord d'association, protocole additionnel suite à l'élargissement 2004**

2004/0815(AVC) - 18/04/2005 - Acte final

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord européen d'association adopté entre l'Union et la Bulgarie.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/430/CE, Euratom du Conseil et de la Commission relative à la conclusion du protocole additionnel à l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Bulgarie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne des 10 nouveaux États membres.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord UE-Bulgarie d'association entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1995, doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord.

C'est l'objet de la présente décision du Conseil et de la Commission qui comporte également un certain nombre de nouvelles concessions agricoles réciproques.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1<sup>er</sup> mai 2004, sauf pour tout ce qui concerne les nouvelles dispositions agricoles.